

OBLIGATIONS LÉGALES de DÉBROUSSAILLEMENT

sur les massifs classés à risque feux de forêt
dans l'Eure

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Pour protéger sa famille,
sa maison, son terrain,
et ses biens

Pour protéger la forêt,
et faciliter l'accès des
pompiers

Pour limiter la
propagation du feu et
diminuer son intensité

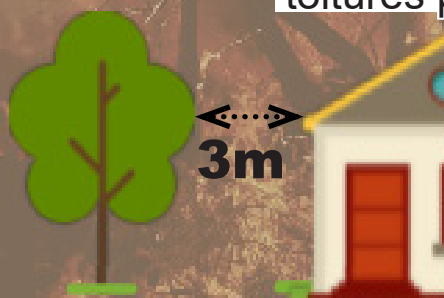


COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

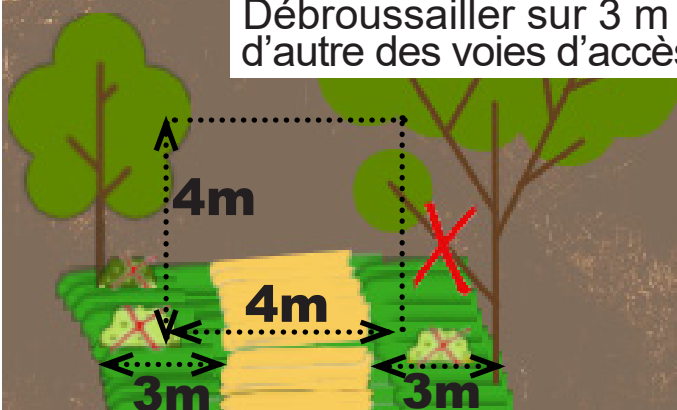
1 Éliminer tous les bois morts,
les broussailles et les
herbes sèches

2 Éviter les arbres ou les branches
à moins de 3 m des habitations
Éviter le surplomb des
toitures par des branches

3 Éviter les branches
jusqu'à une hauteur
minimale de 2 m
et supprimer les
arbustes



4 Dégager un gabarit de passage
de 4 m minimum sans branche
ni arbuste sur les voies d'accès
Débroussailler sur 3 m de part et
d'autre des voies d'accès



**Retrouvez toutes
les informations sur**

<https://www.eure.gouv.fr/actions-de-l-etat/environnement>

<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>